# PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENTS Lettre n°1 - Avril 2019







### 

La question des déplacements est primordiale dans le développement de nos territoires. Le modèle du tout-automobile, prévalant jusqu'au début des années 2000, n'est plus durable. L'impact de l'automobile est de plus en plus négatif, et les coûts engendrés ne cessent d'augmenter.

La construction et l'entretien des routes, financés par les collectivités, et donc par les habitants, l'impact sur l'environnement (infrastructures, émissions de gaz à effet de serre, bruit...) et le budget des ménages consacré à leurs déplacements automobiles, sont autant de signaux forts, montrant qu'il est nécessaire de s'interroger sur nos pratiques et sur les politiques à mener.



Comment mieux articuler l'ensemble des modes de déplacements ? La voiture est un outil privilégié, mais comment diminuer son emprise au profit des autres modes (transports collectifs, vélo, marche...) ? Quelles solutions innovantes et adaptées à l'Agglomération du Bocage Bressuirais peuvent être mises en place sur le territoire ? Comment améliorer les conditions de déplacements des plus démunis ?

Face à ces multiples interrogations, l'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est engagée dans la réalisation de son premier Plan Global de Déplacements, en partenariat avec les acteurs institutionnels (Région, Département, Communes...) et les forces vives du territoire (entreprises, établissements scolaires, Maison de l'Emploi...), pour construire la mobilité de demain.

## 

En France, certaines agglomérations de plus de 100 000 habitants, ont l'obligation de réaliser un Plan de Déplacements Urbains (ex : Niort, Nantes, Poitiers...). En dessous de ce seuil, comme pour l'Agglomération du Bocage Bressuirais, il s'agit de démarches volontaires, on parle alors de Plan Global de Déplacements.

Cet outil de planification, a pour objectif de préparer la mobilité, et se réalise en 3 étapes :



La démarche de Plan Global de Déplacements intervient à un tournant pour l'Agglomération du Bocage Bressuirais, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité. Au 1er septembre 2020, elle aura en charge la gestion de certaines lignes de transport collectif desservant le territoire, gérées auparavant par le Département et la Région.

# 

#### Une forte utilisation de l'automobile

84 % des actifs du territoire utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Ce chiffre illustre la dépendance des habitants au mode automobile et se matérialise

- Une nécessité pour les ménages d'être multimotorisés : le nombre moyen de véhicules par ménages est de 1,45 véhicules, un taux supérieur aux moyennes départementales (1,4) et régionales (1,33);
- Un frein potentiel pour les habitants qui ne disposent pas de voitures (environ 8 % des ménages ne sont pas motorisés).

A l'échelle du territoire, **l'usage des autres modes est relativement faible**, 1 % des actifs se rendent sur leur lieu de travail en transports collectifs, et 5 % à pied.

# Quels modes utilisent les habitants pour se rendre sur leur lieu de travail? Voiture Marche 2 roues Transports collectifs Pas de transport

#### Sources · Données INSFF 2015

#### Des offres de transports collectifs ne répondant pas à l'ensemble des besoins

L'offre globale en matière de transports collectifs est diversifiée (lignes TER, 10 lignes routières RDS, lignes scolaires, réseau Trans Bocage Solidaire et ligne urbaine de Bressuire). Ces différentes offres ont le mérite d'exister, mais elles ne sont pas attractives pour inciter au report modal, en particulier pour les actifs.

La diffusion de l'habitat en hameaux ne permet également pas une bonne accessibilité aux réseaux de transport, avec seulement 10 % des habitants qui résident à moins de 5 minutes d'un arrêt interurbain. Pour les autres, les lignes scolaires et le réseau Trans Bocage Solidaire sont les **seules réponses existantes**.

Le diagnostic a également mis en évidence des conditions d'intermodalité à parfaire (Pôle d'Echanges Multimodaux de la Gare de Bressuire, correspondances horaires, information et tarification...)

#### Des modes doux à mieux considérer pour des déplacements de courte distance

Plus d'un tiers des actifs travaillent dans leur commune de résidence, ce qui laisse envisager des déplacements de courte distance. Pour autant, seulement 17 % d'entre eux se rendent à pied ou en deux-roues sur leur lieu d'emploi.

La pratique utilitaire est faible et traduit un retard à rattraper en matière d'aménagements cyclables et piétons (absence de maillage, aménagements plus ou moins qualitatifs) et de services accompagnant la pratique (jalonnement, stationnement, information, location...).

#### Des mesures exemplaires et des initiatives locales à valoriser

Bannir l'automobile sur le territoire n'a pas de sens, mais mieux l'utiliser paraît évident. La pratique du covoiturage est déjà bien implantée sur l'A2B (14 aires officielles sont recensées sur le territoire), et les infrastructures de recharges pour véhicules électriques ont été déployées

Les initiatives locales démontrent une prise en compte des enjeux avec des mesures :

- En faveur de l'écomobilité scolaire (développement du Pédibus à Nueil-Les-Aubiers...) ;
- Pour faciliter l'accès à l'emploi (conseil en mobilité, aides au permis... proposés par la Maison de l'Emploi...).

## 



Un territoire tourné logiquement vers l'automobile, au regard de l'organisation urbaine et de son caractère diffus.



Une offre de transports collectifs, qui a le mérite d'exister, mais qui n'est pas orientée vers les actifs et qui n'incite pas au report modal.



Le Plan Global de Déplacements se devra d'apporter des solutions pragmatiques et cohérentes au regard de l'identité du territoire, en engageant pour l'avenir une politique qui rime avec multimodalité et intermodalité.



# PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENTS Lettre n°2 - Mai 2019







## 



Face aux constats du diagnostic, il devient nécessaire d'élargir le panel des solutions de mobilité, et de rééquilibrer la place des modes dans les réflexions à l'échelle de l'Agglomération.

Il faut engager pour l'avenir une politique mêlant intermodalité et multimodalité, propre aux spécificités du Bocage Bressuirais. Cela passera par une vision et une approche globale des déplacements, afin de construire un PGD pertinent et cohérent, avec les enjeux d'une mobilité durable.

L'objectif n'est pas de diaboliser la voiture, ce qui serait un non-sens, mais de faire en sorte que l'usage de celle-ci ne soit ni exclusif, ni une entrave aux autres modes de déplacement, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui.

## Une co-construction recherchée pour assurer la cohérence des déplacements //////////

Cette seconde phase du PGD a été réalisée en poursuivant l'objectif de concertation accrue entre élus et partenaires de la mobilité, en tant que base de travail, pour définir la future stratégie du PGD.



# 

Le PGD n'a pas vocation à faire "table rase" des efforts et politiques menés. Le territoire jouit d'une offre de mobilité déjà effective, affinée et polit au fil des années, sur laquelle des habitants ont construits leurs pratiques. Il s'agira donc de s'appuyer sur l'existant pour améliorer l'avenir.



Transports collectifs

Le Bocage Bressuirais profite d'une desserte en transports collectifs notable (deux lignes TER, 10 lignes RDS, plus d'une centaine de lignes scolaires...). C'est à partir de ce maillage fin que l'Agglomération souhaite faciliter l'usage des transports collectifs, et notamment des lignes scolaires.

L'objectif sera donc d'améliorer la lisibilité de l'offre existante, et d'améliorer la complémentarité et l'adéauation avec les autres solutions en matière de mobilité durable.



L'intermodalité désigne les conditions de transition entre les différents modes de transport (temps de correspondance, confort et sécurité de l'attente). A l'image du projet de réaménagement de la Gare de Bressuire en véritable Pôle d'Echanges Multimodal, faciliter les connexions entre différents modes au sein d'un même déplacement permettra d'inciter à l'usage de ces solutions durables.



Progressivement, l'Agglomération du Bocage Bressuirais va se doter d'un rôle de conseil auprès des habitants. Il ne s'agira pas simplement d'apporter une information sur les offres existantes, mais d'accompagner ceux qui rencontrent des difficultés dans leurs déplacements quotidiens, ou de sensibiliser et promouvoir les nouvelles mobilités.

Ce conseil qui pourra prendre diverses formes (conseil personnalisé, ateliers collectifs, campagne de communication...) s'inscrira dans le cadre d'une plateforme mobilité, mise en place très prochainement.



Bannir l'automobile n'a pas de sens, mais il existe de nombreuses solutions pour mieux l'utiliser. En expérimentant de nouvelles solutions comme le covoiturage, ou l'autostop organisé, il s'agira à la fois d'augmenter le nombre de passagers dans les voitures (ce qui permettrait de diminuer le nombre de voitures en circulation), et de proposer une solution pour les habitants qui n'ont pas de voitures.



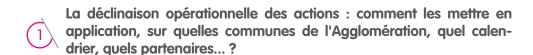
La voiture est trop souvent utilisée pour des déplacements de courte distance, qui pour certains pourraient être réalisés à pied ou à vélo.

L'objectif sera donc d'amorcer une politique plus favorable à ces modes, en y apportant plus de sécurité et de confort, avec des aménagements sécurisés. Les cibles seront à la fois les déplacements internes aux communes, ou entre les communes, lorsque la distance et le relief s'y prêtent.

### 

- Il est à souligner que ce PGD est le premier pour l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Il n'a pas vocation à engager des révolutions profondes, mais il doit permettre de créer les conditions favorables à une transition de mobilité, exprimée et souhaitée, et qui prendra plusieurs années.
- L'addition de mesures rapides (autostop organisé, plateforme mobilité...) doit également apporter des solutions concrètes aux habitants rencontrant des difficultés, pour lesquels la non possession du permis ou d'une voiture est un frein à l'insertion sociale.
- En complément du PGD, l'Agglomération va assurer la gestion de certaines lignes commerciales et scolaires RDS à partir du 1er septembre 2020, ce qui lui permettra d'envisager sa politique de mobilité de manière plus transversale.
- En introduisant une plus grande prise en compte des modes doux dans la politique de mobilité durable, l'objectif est dégalement d'initier un cercle vertueux : des aménagements sécurisés induisant plus d'usagers, engendrant des déplacements automobiles moindres, et donc un cadre urbain plus agréable, incitant à la mobilité douce...
- La mise en oeuvre du PGD permettra de poursuivre un objectif de fond quant à la diminution des impacts des déplacements sur l'environnement, en augmentant la part de l'usage de modes plus respecteux.

#### 



2 La validation du plan d'actions et du PGD dans sa globalité

La mise en oeuvre opérationnelle du PGD : à partir de septembre 2019



Contact

Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du Colonel Aubry -BP 90184 - 79034 Bressuire Cedex 0.5 49 81 19 00

www.agglo2b.fr

# PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENTS Lettre n°3 - Septembre 2019





### 

Le plan d'actions de ce premier PGD de l'Agglomération du Bocage Bressuirais a pour ambition d'apporter des solutions concrètes pour ceux qui rencontrent le plus de difficultés dans leurs déplacements quotidiens.

Les échanges et réflexions, entre élus et partenaires de l'A2B, ont permis d'aboutir à une véritable feuille de route. Celle-ci doit guider les politiques menées en matière de mobilité pour les prochaines années, et doit être engagée dès aujourd'hui.

Ce programme se veut pragmatique face aux réalités territoriales de l'A2B, et propose une ligne directrice à vocation sociale et solidaire. Pour autant il n'occulte pas les autres enjeux en matière de mobilité, liés notamment à la diminution de l'impact de nos déplacements sur l'environnement.

Le plan d'action envisagé, traduction des objectifs stratégiques retenus :

- >> prend en compte l'ensemble des volets de la mobilité et des modes de transports car ils sont liés entre eux ;
- >> propose des mesures à plusieurs échelles territoriales (communale, secteurs de l'agglomération, agglomération dans sa globalité...);
- >> concerne plusieurs horizons temporels, avec des actions de court, moyen et plus long terme (vision à plus de 5 ans).

### 

## >> Valoriser l'offre de transports collectifs

Proposer une solution de transports depuis les communes rurales vers les pôles communautaires et répondre aux besoins des non motorisés.

Action 1 Accroître la communication sur l'offre de transport scolaire, et prolonger certains services

Action 2 Accroître le fonctionnement de la ligne interne à Bressuire

## >> Développer l'intermodalité

Améliorer les conditions de connexion entre différents modes de déplacements pour faciliter leurs usages.

Action 3 Définir des Points de Rencontres des Mobilités à l'échelle des pôles secondaires

Action 4 Intégrer le futur réseau à la billettique régionale Modalis pour une tarification combinée

## >> Accompagner la future plateforme mobilité

La future plateforme, véritable vitrine de l'Agglomération du Bocage Bressuirais dans la mise en oeuvre de sa politique de mobilité, apportera des solutions à destination de l'ensemble des habitants

Action 5 Proposer une solution grand public sur l'ensemble des solutions de mobilité

Action 6 Proposer des services de location de vélos et de conseils en mobilité

Action 7 Créer un garage solidaire sur prescription sociale et des ateliers de réparation de vélos

Action 8 Créer une auto-école sociale et une vélo-école

Action 9 Développer une solution de Transport à la Demande pour les Personnes à Mobilité Réduite

#### >> Diminuer l'autosolisme

Des mesures visant à augmenter le nombre d'occupants des voitures, tout en proposant des solutions nouvelles pour les personnes ne disposant pas de voitures.

Action 10 Finaliser le maillage des aires de covoiturage et y faciliter le rabattement multimodal

Action 11 Développer le court-voiturage à destination des actifs

Action 12 Développer un service d'autostop organisé de type Rézopouce

Action 13 Créer des lignes de covoiturage dynamique entre les polarités

Action 14 Développer des Plans de Mobilités à l'échelle des entreprises et des administrations

# >> Développer l'usage des modes doux

Faire de la marche et du vélo, des réflexes pour des déplacements de courte distance, en s'attachant dans un premier temps à diminuer le sentiment d'insécurité lié à l'usage de ces modes.

Action 15 Mettre en oeuvre des Plans de Mobilité Scolaire

Action 16 Compléter le maillage cyclable communautaire des véloroutes et voies vertes

Action 17 Inciter les communes à faciliter les déplacements doux communaux

Q

Contact

Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du Colonel Aubry -BP 90184 - 79034 Bressuire Cedex 05 49 81 19 00

www.agglo2b.fr